

Brevets—Loi

L'INDUSTRIE

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ MITEL—LES GARANTIES RELATIVES
AUX EMPLOIS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Toutefois, en son absence, je la posera au premier ministre.

Le 26 février dernier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale déclarait, au nom du gouvernement du Canada, au sujet de la vente de Mitel à British Telecommunications:

Cette transaction ne nous enlèvera pas nos emplois, car Mitel poursuivra ses opérations de fabrication ainsi que sa recherche-développement au Canada.

A quelles conditions le gouvernement a-t-il assujéti la vente de Mitel à *British Telecommunications* afin de garantir qu'il tiendrait cette promesse?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dois dire, au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale, que le ministre et les autres membres du gouvernement déplorent la situation regrettable qui s'est produite au sujet de Mitel. Je peux dire également au député que le ministre examine la question et qu'il vérifie si les engagements pris relativement aux garanties auxquelles le ministre a fait allusion ont été respectés.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DÉPOSE LES
DOCUMENTS RELATIFS À LA VENTE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement va-t-il s'engager à déposer aujourd'hui même à la Chambre des communes les détails relatifs à la vente de Mitel à *British Telecommunications* afin que les Canadiens puissent voir quelles dispositions ont été prises pour conserver la recherche et le développement ainsi que ces emplois au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vais prendre cette question en délibéré. Le député n'ignore sans doute pas que les documents commerciaux de nature confidentielle ne peuvent pas être déposés, mais je m'engage à vérifier la chose et à lui dire ce qu'il en est.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFGHANISTAN—L'INVASION SOVIÉTIQUE—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le

gouvernement mérite des félicitations de la part de la Chambre et de la population canadienne pour avoir réussi à faire libérer des prisonniers soviétiques en Afghanistan.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Cependant, ma question beaucoup plus grave a trait à la liberté du peuple afghan. Quelles mesures le gouvernement a-t-il pris pour obtenir le retrait des militaires soviétiques qui imposent à la population de l'Afghanistan une dictature étrangère que tous les pays du monde libre devraient s'employer à faire cesser?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait qu'au moment de l'invasion de l'Afghanistan en 1979, le gouvernement du Canada a adopté une position très ferme et a pris des mesures énergiques pour appuyer cette position. L'artisan de cette réaction a été la secrétaire d'État aux affaires extérieures de l'époque, la députée de Kingston et les Îles, et je crois qu'elle mérite d'être félicitée pour son initiative.

Le temps n'a affaibli en rien la fermeté de notre position face à cette invasion inacceptable de l'Afghanistan par les Soviétiques. Nous sommes aussi très préoccupés par les nombreuses violations des droits de l'homme et faisons tout en notre pouvoir non seulement pour que la guerre en cours prenne fin, mais surtout pour faire respecter les droits de l'homme. Je joins ma voix à celle du député pour féliciter tous ceux qui ont eu un rôle à jouer dans cette récente initiative audacieuse, notamment le *Whig-Standard* de Kingston, la Société canadienne d'aide aux immigrants ukrainiens, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, en fait, l'ensemble du ministère des Affaires extérieures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines modifications connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^{me} Killens (p. 1378).

M. le Président: Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures aujourd'hui, l'honorable député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) avait la parole.